

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 493

présenté par

Mme Goulet, M. Damaisin, M. Fiévet, Mme Fontaine-Domeizel, Mme Gaillot, Mme Genetet,  
M. Jacques et M. Paluszkiewicz

**ARTICLE 18**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« dixième »,

le mot :

« cinquième ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement vise à imposer un quota de 20 % de logements accessibles. En France, 12 millions de personnes sont touchées par un handicap. Il est important qu'elles puissent bénéficier d'un logement sans y apporter aucuns travaux. Ces derniers peuvent être couteux car nécessitant l'intervention d'entreprises spécialisées.